



---

## LE CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CNVA)<sup>1</sup>

---

Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) est une instance consultative placée auprès du Premier ministre.

Il puise son origine dans la volonté de reconnaissance et de participation du monde associatif auprès des instances décisionnelles.

### I. Historique

En 1981, le ministre du Temps libre, André Henry, en concertation avec les coordinations, lance un projet de loi « pour la promotion de la vie associative » qui envisage, notamment, la création du CNVA et d'un fonds de développement pour la vie associative (ce dernier préfigurant ce qu'est l'actuel Fonds National de Développement de la Vie Associative créée en 1985 sous la forme d'un compte d'affectation spécial du Trésor).

Si le projet n'a jamais vu le jour, la concertation sur la nécessité de créer un groupe de réflexion sur la vie associative s'est poursuivie. Au terme des discussions, le CNVA a été créé par un décret du Premier ministre en date du 25 février 1983.

Le décret du 13 mai 1996 relatif au CNVA :

- actualise la répartition des sièges entre les secteurs associatifs,
- confère la qualité de membres de droit aux représentants des ministères concernés par la vie associative (sans voix délibérative),
- prévoit la création sur décision du Premier ministre de groupes de travail mixtes associant les associations et les administrations,

### II. Missions

La mission générale du CNVA est d'être l'interprète auprès du gouvernement des préoccupations et des attentes de l'ensemble des associations. A cette fin, le Conseil a pour mission :

- de donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis,
- de conduire et de suivre les études qui lui paraissent utiles au développement de la vie associative,

- de proposer toutes mesures susceptibles d'améliorer la vie associative,
- d'établir un bilan triennal de la vie associative afin de faire mieux connaître le mouvement associatif et son évolution,

Par ailleurs, le CNVA soumet des propositions au Premier ministre en vue de la nomination par celui-ci des représentants d'associations au Conseil Economique et Social (voir fiche pratique « CES/CESR »), au conseil de gestion du Fonds National de Développement de la Vie Associative) à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), au Conseil National de la Montagne, etc...

### **III. Composition**

Le CNVA est composé, depuis le 20 novembre 2003, de 66 titulaires et de 66 suppléants représentant des associations nationales. Celles-ci sont nommées par le Premier ministre, sur proposition des ministres concernés et après consultation des associations nationales.

Tous les secteurs dans lesquels les associations déploient leurs activités ont vocation à être présentes au CNVA. 10 personnalités qualifiées sont également nommées.

La nouveauté vient de la nomination au conseil d'administration du CNVA de représentants des élus locaux (communes, départements, régions).

La coordination « sport »<sup>2</sup> dispose de 12 représentants issus du monde associatif sportif pour la mandature 2003-2006.

#### ***Ces représentants sont les suivants :***

- au titre du mouvement olympique
  - Jean-François ANGLES, Comité national olympique et sportif français (titulaire)
  - André LECLERCQ, Président de l'Académie nationale olympique française (suppléant)
- au titre des fédérations olympiques
  - Jean-Michel BRUN, président de la Fédération française de lutte (titulaire)
  - Frédéric PIETRUSZKA, président de la Fédération Française d'escrime (suppléant)
- au titre des fédérations nationales sportives
  - Mme Paule VILLALON de la Fédération française de randonnée pédestre (titulaire)
  - Marie-France CHARLES, présidente de la Fédération française de course d'orientation (suppléant)
- au titre des fédérations affinitaires et multisports
  - Françoise GOT, Présidente de la Fédération française d'entraînement physique dans le monde moderne (titulaire)
  - Georges-Ray JABALOT, Président de la Fédération française de sport adapté (suppléant)

- au titre des fédérations scolaires et universitaires
  - Jean-Louis BOUJON directeur de l'Union nationale du sport scolaire (titulaire)
  - Jean-Michel SAUTREAU, Président de l'Union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (suppléant)
- au titre des comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs
  - Pierre CAMBREAL, Président du CROS Côte d'Azur (titulaire)
  - Francis TISSOT, Président du CROS Ile de France (suppléant).
- La Fédération Française Handisport : Gérard MASSON, Fédération Française Handisport siège au titre de titulaire.
- xxxxx siège en tant que personnalité qualifiée

#### **IV. Bureau issu des élections du 31 janvier 2008**

Présidente : Edith Arnoult-Brill (FUAJ – Auberges de jeunesse)

Vice-présidents : Philippe Henri Dutheil (UNAT – tourisme social)  
Jean François ANGLES (CNOSF)

Membres du bureau : Joëlle Botallico (Secours Populaires)  
Anna Carayon (JPA)  
Alain Feretti (UNAF)  
Jean-Pierre Gilles (FNARS)  
Mélanie Gratacos (ANIMAFAC)  
Monique Gresset (Association 4D)  
Thierry Lebehot (Citoyens et Justice)  
Jean-François Magnin (CEMEA)  
Jacqueline Perker (CNIDF – femmes)  
Jean-Marc Roirant (Ligue de l'enseignement)

Membres à titre personnel : François Charhon (Fondation de France)  
Jacques Henrard

#### **V. Organisation et fonctionnement**

Le CNVA choisit en son sein, un(e) président(e) et deux vice-président(e)s. L'activité du CNVA est dirigée par un bureau permanent de 15 membres élus par leurs pairs.

Le secrétariat est assuré conjointement par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, le ministre des sports et le ministre des affaires sociales.

Le conseil tient au moins deux sessions plénières par an dont l'ordre du jour est fixé par le bureau.

## VI. Les thèmes des travaux

**Depuis 1984, de nombreux sujets ont été traités** et ont fait l'objet d'avis ou de rapports de la part du CNVA (voir la liste des avis, rapports, bilans et publications du CNVA). Voici une liste de thèmes, non exhaustive, pour lesquels des avancées certaines en faveur de la vie associative ont été obtenues auprès des pouvoirs publics :

- La promotion du bénévolat et statut du bénévole,
- La valorisation de la compétence bénévole et reconnaissance de l'engagement,
- Le financement des associations,
- Le développement de l'emploi associatif et la professionnalisation des associations,
- Les associations et l'Europe,
- Le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité
- Les associations et la décentralisation
- Le droit et la fiscalité
- Les activités économiques des associations
- La formation professionnelle et la validation des acquis (VAE)
- Les contrats pluriannuels d'objectifs, le dossier unique de subvention
- Le Fonds National de Développement de la Vie Associative (FNDVA)
- Le mécénat et les fondations
- La place de l'économie sociale
- Les nouveaux modes de gouvernance

***Pour la mandature 2007-2010, les groupes de travail sont :***

- Bénévolat

Objectifs: l'état des lieux à la lumière de nos pratiques et expériences associatives des mesures prises pour développer le bénévolat, l'accès aux responsabilités associatives des femmes, des jeunes..., l'accompagnement des bénévoles, particulièrement par la formation, la poursuite des travaux engagés pour la valorisation du bénévolat, notamment la validation des acquis de l'expérience et le suivi du livret d'épargne civique.

Le CNOSF y est représenté par Jean-François ANGLES, Françoise GOT, Pierre CAMBREAL, Jean-Michel SAUTREAU, Danièle SALVA

- Volontariat associatif et Service Civil Volontaire

Objectifs: évaluation de l'utilisation des dispositifs existants, reconnaissance de ces types d'engagement, réflexion sur les développements envisageables pour ces deux dispositifs, et notamment sur l'éventuel caractère obligatoire du service civil.

Le CNOSF y est représenté par Pierre CAMBREAL et Stéphane GOUDEAU

- Juridique et fiscal

Le CNOSF y est représenté par Lisa SINANIAN ou Danièle SALVA.

- Gestion et Information Comptable

Objectif : anticiper les normes comptables pour être force de proposition au Conseil National de la Comptabilité

Le CNOSF y est représenté par Serge LELIEVRE.

- Gouvernance, labellisation, certification et transparence

Le CNOSF y est représenté par Paule VILLALON

- Association et Europe

Objectifs : maintenir une action de « veille » sur tous les projets européens qui concernent la vie associative, produire des réflexions et éventuellement des propositions sur les projets de règlements et de directives au niveau européen, réfléchir à la place et au rôle des associations dans le dialogue civil européen avec une attention plus particulière accordée à la mise en place d'un statut de l'association européenne, assurer enfin l'examen et le suivi des projets relatifs à la vie associative spécifiques à la présidence française de l'Union Européenne.

Le CNOSF y est représenté par Jean-François ANGLES, Pierre CAMBREAL et Mathieu FONTENEAU ou Sophie CHRIST



---

<sup>1</sup> Contact CNVA : Catherine BACHELIER – 64/68 rue des dessous des Berges – 75013 PARIS  
Téléphone : 01 40 45 94 06 – Courriel : [cnva@premier-ministre.gouv.fr](mailto:cnva@premier-ministre.gouv.fr)

<sup>2</sup> Contact « sport » : Danièle SALVA – CNOSF  
Téléphone : 01 40 78 29 38 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – Courriel : [VieAssociative@cnosf.org](mailto:VieAssociative@cnosf.org)